



Mairie de Bessenay

## Point sur le dossier santé

Bessenay, le 21 octobre 2020

A ce jour, au niveau médical et paramédical nous n'avons plus sur Bessenay de kinésithérapeute depuis fin 2019 et un seul médecin exerce depuis janvier 2020.

Concernant les autres professions, nous avons sur la commune l'essentiel des activités médicales et paramédicales.

Au sein du conseil municipal, depuis le 15 juin dernier, un groupe de travail a été constitué avec Marie Odile Ferrière, Daniel Lombard, Jacques Maligeay et Karim Naili, accompagné par Karine Forest, maire, pour la recherche de nouveaux praticiens.

### Ce qui a été fait depuis juin 2020

Afin de prendre en compte la problématique dans son ensemble nous avons dans un premier temps rencontré des professionnels de santé de la commune, mais aussi Samuel Givert, président du CPTS (Communautés Professionnelles Territoriales de Santé) des Monts du Lyonnais et Mélanie Michoud, commerciale de la SEMCODA, propriétaire de l'Espace Santé situé chemin de la Drivonne.

Avec les informations recueillies, nous avons ensuite avancé sur 3 axes :

- **Recherches de professionnels**

Nous avons communiqué sur nos besoins (annonces, réseaux sociaux, journaux), nous avons contacté des recruteurs, des cabinets de recrutements et échangé avec des communes ayant fait appel à ces cabinets de recrutements.

- **Lieux d'activité envisagés**

L'Espace Santé possède des espaces libres avec facilité de parking et accessibilité PMR (personne à mobilité réduite). D'autres locaux peuvent être également disponibles sur la commune.

- **Les modalités d'activité**

Pour en savoir un peu plus :

- Salariat dans un CS (Centre de Santé) :

Un centre de santé peut uniquement être créé par des organismes à but non lucratif, des collectivités territoriales, des mutuelles...

Il peut être polyvalent ou spécialisé (médicaux, dentaires).

Dans un Centre de Santé les professionnels de santé sont salariés par la structure.

Le salariat intéresse les professionnels de santé car le métier se féminise, pas de charge administrative et financière, meilleure gestion des horaires. Ce mode de fonctionnement oblige à la pratique des tarifs conventionnés et du tiers payant.

Beaucoup de médecins généralistes privilégient ce mode d'activité actuellement.

- Libéral dans une MSP (Maison de Santé Pluriprofessionnelle) :

Une Maison de Santé Pluriprofessionnelle est créée par une équipe de professionnels médicaux constituée à minima de deux médecins généralistes et d'un professionnel paramédical qui signent un projet de santé commun. Les professionnels de santé exercent en libéral.

- En libéral

Pourquoi le libéral : pour la maîtrise du tarif des consultations, avec un profil indépendant.

Les kinésithérapeutes privilégient ce dernier mode d'activité. S'ils veulent être salariés, ils travaillent dans des hôpitaux, des structures hospitalières, etc.

Il est beaucoup plus difficile de trouver actuellement des médecins qui exercent en libéral.

Qu'il s'agisse de CS ou de MSP, les professionnels de santé peuvent être réunis dans un même lieu ou dans plusieurs lieux.

Nous avons également échangé avec des structures de santé existantes :

- Saint Laurent de Chamousset où un nouveau bâtiment a été construit et où les professionnels de santé, exerçant en libéral et déjà en activité sur place, sont en train de créer une structure MSP du fait de la présence de deux médecins.
- Roanne, nous avons rencontré un directeur de Centre de Santé, contact communiqué au groupe de travail le 24 août par le médecin de Bessenay.

**Où en sommes-nous aujourd'hui ?**

Kinésithérapeutes

- Quatre contacts dont deux sont en cours de réflexion pour s'installer à l'Espace Santé en libéral.

Nous avons bon espoir de concrétiser les installations début 2021 !

Médecins

- Pas de contact à ce jour suite à nos communications !
- Un entretien avec un directeur de Centre de Santé nous permet d'être optimiste : il est intéressé par l'Espace santé car les locaux sont neufs et lumineux, disponibles, bien situés, accessibilité PMR, parkings, climatisation, pour installer rapidement sa structure Centre de Santé. Il a besoin de 100 m2 en locatif pour démarrer.

Il recrutera un ou deux médecins et installera une sage-femme et une secrétaire médicale (sans coût pour la commune). Ces professionnels seront salariés, un service de remplacement existe en cas de congés ou d'absence.

Les démarches de recrutement sont désormais engagées.

**Même si toutes ces informations sont prometteuses, il convient d'être prudent avant de conclure que tout est réglé !**